

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité régionale de comté de Drummond

**Adoption du Règlement numéro MRC-903 modifiant le Règlement MRC-846
sur la gestion contractuelle**

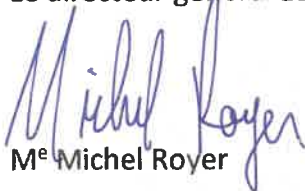
Avis est par la présente donné par le soussigné, directeur général adjoint de la Municipalité régionale de comté de Drummond, que le Règlement numéro MRC-903 modifiant le Règlement MRC-846 sur la gestion contractuelle a été adopté le 16 juin 2021 lors de l'assemblée du conseil de la MRC.

Le règlement entre en vigueur, en vertu de l'article 450 du *Code municipal du Québec*, le jour de la publication, soit le 18 juin 2021.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement MRC-903 au siège social de la MRC de Drummond situé au 436, rue Lindsay à Drummondville, sur le site internet de la MRC « <https://www.mrcdrummond.qc.ca/> » ou au bureau de chaque municipalité située sur le territoire de la MRC de Drummond durant les heures normales d'ouverture.

Donné à Drummondville, le 18 juin 2021

Le directeur général adjoint,



M^e Michel Royer



CERTIFICAT DE PUBLICATION D'UN AVIS PUBLIC

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO MRC-903 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT MRC-846 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

Je, Donald Bideau
soussigné(e), Secrétaire - Trésorier (Titre) de la
municipalité de St-Edmond-de-Grantham certifie sous mon
serment d'office que j'ai publié l'avis décrit plus haut comme ci-après:

Dans le cas des municipalités régies par le Code:

en affichant une copie certifiée de celui-ci à deux endroits différents sur le territoire de la
municipalité, conformément aux prescriptions du Code municipal du Québec, le 21 jour
du mois de juin 2021, à 15 h30.

ou

Dans le cas des municipalités régies par la Loi sur les cités et villes:

en affichant une copie certifiée de celui-ci au bureau de la municipalité le _____ jour du
mois de _____, conformément aux dispositions de la *Loi sur
les cités et villes*.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 21 jour du mois de
juin 2021.

Donald Bideau
Signature

Secrétaire - Trésorier
Titre